



CHEVROUX NOUVELLES

Publication officielle de l'Administration communale de Chevroux n° 72 – Juillet 2022

Billet de M. Jonathan Rey - Vice-Syndic

Transmission

Les municipalités sont pour ainsi dire éternelles et leurs membres changent au gré du temps. La question de la transmission du savoir et des informations est donc essentielle au fonctionnement de la Municipalité.

Quels que soient les membres qui la composent, la Municipalité est en effet toujours une seule et même autorité qui continue de remplir son rôle.

Cette transmission peut fonctionner en agissant sur deux plans en parallèle.

D'une part, sur la collaboration et le respect entre les Municipaux sortants et entrants. Les Municipaux doivent être informés des décisions prises précédemment, respecter celles-ci, prendre eux-mêmes des décisions cohérentes en leur âme et conscience, puis le moment venu transmettre le savoir et les informations nécessaires à leurs successeurs pour porter le flambeau à leur tour, dans la continuité.

D'autre part, en veillant à ce que le personnel communal, notamment Boursier et secrétaire, soit dûment tenu informé du traitement des différentes affaires communales, de façon à former une sorte de mémoire vivante de l'activité de la Municipalité à travers le temps.

./.

Billet de M. Jonathan Rey - suite

La question de la transmission a été centrale durant cette année écoulée, première année d'une nouvelle législature après le départ de mes quatre collègues à fin juin 2021. Je tiens à les remercier ici encore vivement pour leur investissement durant la législature écoulée. Ils n'ont pas compté leurs heures et n'ont pas hésité à porter des projets très conséquents comme la rénovation du port et des sanitaires du port, la réfection de la route cantonale du village, la cartographie du camping et l'adaptation de tous les contrats y relatifs. Ils ont aussi permis à brève échéance de maintenir l'utilisation du collègue en tant qu'école en faveur d'une institution reconnue, etc.

Ces quatre départs simultanés ont été la conséquence d'un début de législature de votre jeune ancien Municipal plutôt éprouvant, mais la transmission a pu se faire grâce également aux compétences et à l'engagement du personnel communal que je souhaite aussi vivement remercier pour son implication et la qualité de son travail.

La gestion de notre bien aimée commune se poursuit donc avec différents projets en cours. Personnellement, j'ai du plaisir à mettre mes compétences juridiques à disposition pour la gestion de mes dicastères que sont l'aménagement du territoire et la police des constructions, tout en espérant pouvoir revenir à vous d'ici la fin de l'année avec une mise à l'enquête du nouveau PACom. Je poursuis également progressivement la rénovation du bloc sanitaires du camping dont toutes les cloisons intérieures ont été remplacées ce printemps.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été !!

Jonathan Rey - Vice-Syndic



Présentation de l'orateur du 1^{er} août 2022

Pierre-Yves Maillard

Président de l'Union syndicale suisse (USS) et Conseiller national.

Né à Lausanne en 1968 et originaire de Mossel, village de la commune d'Ursy dans le canton de Fribourg. Il est marié et père de deux enfants.



Après des études à l'Université de Lausanne qu'il a terminées avec une licence, Pierre-Yves Maillard a enseigné le français, l'histoire et la géographie. Il est successivement Conseiller communal de la ville de Lausanne de mars 1990 à mars 1998 et Député socialiste au Grand Conseil vaudois de mars 1998 à mars 2000.

De 2000 à 2004, il a été Secrétaire régional de la FTMH (désormais UNIA) pour les cantons de Vaud et de Fribourg. Depuis les élections de 1999 et jusqu'au 29 novembre 2004, il a été Conseiller national, Président du PS vaudois, puis Vice-président du PS Suisse.

Le 1^{er} décembre 2004, Pierre-Yves Maillard a été élu au Conseil d'État du Canton de Vaud et a pris les rênes du Département de la Santé et de l'Action sociale.

Le 11 mars 2007, il devient le premier Conseiller d'État socialiste de l'histoire vaudoise à être élu dès le premier tour, avec 54% des voix et préside le Conseil d'État du 1^{er} juillet 2012 à 2017.

Depuis mai 2019, il préside l'Union syndicale suisse (USS) et a été à nouveau élu au Conseil national en octobre 2019.



Invitation à la Fête Nationale du 1^{er} août

Comme chaque année, la Municipalité a le plaisir de convier les habitants de Chevroux et les estivants à la commémoration de la Fête Nationale suisse.

Vin d'honneur, offert par la Commune à la population, à :

20 h 30
devant la Maison de Commune.

Le départ du cortège aux flambeaux est prévu aux env. de 21 h 15 ; tous les enfants sont les bienvenus.

La Municipalité espère vous voir nombreux à cette occasion.



Diverses remarques de la Municipalité

La Municipalité se félicite de la promotion en 3^{ème} ligue du **FC Ressudens**.

Déchetterie

La Municipalité rencontre passablement de problèmes avec ses bennes compactantes. En cas de problème, téléphonez au n° indiqué sur la benne ou remontez l'information à nos collaborateurs ou au Municipal responsable - M. Christian Bonny - 079 517 57 58

Nous prions les agriculteurs de Chevroux intéressés au compost de branches de s'adresser au Municipal responsable - M. Christian Bonny - 079 517 57 58

Marché villageois du lundi 1^{er} août 2022

Cette année le marché du 1^{er} août aura lieu, c'est obligé !

Petit rappel historique : sa vocation première était de donner la possibilité aux artisans locaux de faire connaître et vendre leurs créations ! C'est toujours le cas ! Les habitants de Chevroux sont prioritaires pour la réservation de l'un des 40 stands prévus pour le marché.

Artisans du dimanche ou confirmés, artistes en herbe ou reconnus, il y aura une place pour vous ! Il vous suffit de vous annoncer auprès de Martine Roux (martine.roux@chevroux.ch)



Feux de plein air et feux d'artifice du 1^{er} août

Comme chaque année, la Municipalité de Chevroux délimitera une zone pour la mise à feu des engins pyrotechniques. Cet emplacement se situera comme d'habitude à la petite plage de Chevroux.

Durant les fêtes du 1^{er} août ou de toute autre manifestation et pour des raisons de sécurité, la Municipalité de Chevroux vous rappelle qu'il est formellement interdit d'utiliser des engins pyrotechniques en dehors des zones sécurisées prévues à cet effet.



En cas de non-respect de cette directive, la Municipalité décline toute responsabilité si un accident devait survenir.

Les contrevenants pourront être dénoncés et rendus responsables des éventuels dégâts qui seraient occasionnés.

Calendrier des manifestations 2022

30 juillet

CVC : régates de la Voile d'Or

30 et 31 juillet

Motocross Club Chevroux : motocross
Prés du Château d'eau



1^{er} août

Fête nationale

Marché le matin ; animations ;
Cortège et feux d'artifice en soirée
La Chevrotine : amicale de pétanque



6 & 7 août

CVC : Rencontre des Vieux bateaux

20 août

Sté de Jeunesse : Water volley



21 août

Paroisse PACORE : Fête paroissiale
(cantine du Port à Chevroux)



17 et 18
septembre

CVC : régates de clôture



11 au 13, 18 au
20 et 25 au 27
novembre

Le Ki-Pro-Quo - groupe théâtral Grandcour :
Soirées annuelles

« Coup de balai 2022 » à Chevroux

La journée « Coup de balai 2022 », organisée par notre Municipal - M. Christian Bonny, a finalement eu lieu **vendredi 10 juin 2022 à Chevroux**, en collaboration avec les élèves de la Fondation de Verdeil et leurs enseignants, accompagnés par notre personnel de voirie ; nous remercions vivement toutes ces personnes.



Pour information :
50 kg ont été récoltés !!

Sortie des Aînés

La Municipalité a le plaisir d'inviter, après deux ans de pandémie, les Aînés de notre commune, à la sortie réservée aux habitants de Chevroux qui fêtent dans l'année leurs 65 ans, et plus évidemment.

Balade en bateau jusqu'à Neuchâtel et retour, avec repas à bord d'un bateau de la LNM : **Jedi 25 août 2022**,

Un courrier sera adressé aux personnes concernées.



La voiturette reprend du service uniquement pour la course du matin ; veuillez vous référer aux affiches y relatives.

A ce sujet nous rappelons que nous avons encore des **billets journaliers gratuits** pour la traversée jusqu'à Neuchâtel et retour. N'hésitez pas à passer les chercher au bureau communal.

Motocross de Chevroux 30 et 31 juillet 2022

Venez profiter à fond des surprises et des animations que nous avons prévues pour ce week-end des 30 - 31 juillet 2022.

- ◆ Samedi, dès 7h, Courses championnat MX-Angora, après la remise des prix, juste pour l'apéro, Show FMX et MX-Rock-Party en soirée ;
- ◆ Dimanche, dès 7h, Courses de championnat AFM et Championnat Suisse pour les catégories enfants Minis 85 et Kids 65.

Tout le week-end : Friture de poissons, grillades, tonnelle, etc.

Voilà M'sieurs-Dames, j'avoue que j'appréhende déjà la remise des prix de dimanche soir qui mettra un point final à cette belle aventure mais d'ici-là, nous allons tout faire pour mettre le feu à cette Dernière !

Tchô c't'équipe !

Encore vite une p'tite à la tonnelle, ou bien ?



Roger Roux - Président Motocross Club Chevroux

Du 12 au 15 mai 2022 s'est déroulée la fête du Port qui a regroupé l'inauguration officielle des nouvelles installations portuaires, la journée des communes du district Broye-Vully, deux repas offerts aux habitants et aux plaisanciers, une soirée à thème et un brunch.

Ce sont environ 1'500 repas qui ont été servis. Une tonnelle, un parcours ludique, une exposition et un concours de photos, des animations pour les enfants, la présentation des bateaux militaires et des conférences sont venus agrémenter ce joyeux programme.

Cette manifestation fut une totale réussite à en croire les nombreux témoignages reçus et la salve d'applaudissements lors du dernier Conseil général du mois de juin.

Le comité, comblé par tous ces remerciements et ces sourires, et qui a dépensé une énergie folle pour offrir une organisation optimale, tient à remercier toutes les personnes qui de près ou de loin ont contribué au succès de cette manifestation.

Vous pouvez pendant quelques semaines encore, vous rendre sur le site internet www.chevroux2022.ch/galerie pour découvrir ou revoir les photos de la fête.



Fête du Port - Chevroix 2022 (suite)

La Fête du Port de Chevroix s'est déroulée à la perfection, non sans travail, mais que du plaisir

Un tout grand Merci et BRAVO au Comité :

Président

Vice-Présidente

Caissier

Secrétaire

Responsable infrastructures

Responsable médias

Christophe Bonny

Mathilde Annen

Dylan Knöpfel

Béatrice Wolf

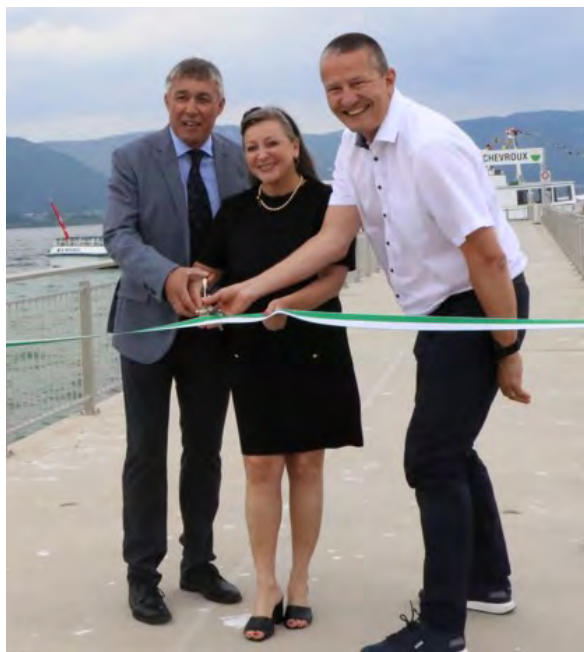
Simon Chuard

Julie Marion



Repas officiel
des habitants
et plaisanciers

Inauguration du débarcadère jeudi 12 mai



Mme Nuria Gorrite -
Conseillère d'Etat,
en compagnie de
M. Rouiller
Directeur de la LNM SA et
M. Charles Edouard Bonny
Syndic



Discours du Syndic à cette
occasion



La Présidente du Conseil
général en compagnie des
orateurs du jour

Journée des communes du district de la Broye - Vully vendredi 13 mai

Invitée :

**Mme Christelle
Luisier Brodard**

Cheffe du DITS
(Département des
institutions, du
territoire et du
sport)



Fête du Port Chevroix 2022 - suite

Fort intéressantes conférences de notre Archiviste -

M. Olivier Duruz

Sur le thème de
« Chevroix et son lac »

que nous félicitons pour son engagement et son fantastique travail et les photos réalisées durant cette fête.



Nos vives félicitations au personnel et bénévoles, qui ont assuré de main de maître ces longues mais palpitantes journées.



Fête du Port Chevroux 2022

Aussi un immense Bravo à
Mme Florine Burri et son
équipe pour les magnifiques
décorations, dans la cantine
et à l'extérieur



Et toutes nos félicitations et remerciements vont également au service traiteur de M. Alain Fischer de Corcelles-Payerne et sa brigade et à celle de M. Olivier Marmier, à notre personnel communal et de voirie, ainsi qu'à toutes les personnes non nommées qui ont participé à cette belle réussite et magnifique fête dont on va se souvenir...

Concours Photos

Félicitations à :
M. S. Pradervand qui a
remporté le 1^{er} prix grâce
aux 850 votes des
habitants et plaisanciers.



Soirée celtique avec
Kenny Swiss'Side



Airbnb - Loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE) - Modification légale (01.07.2022)

Le 15 mars 2022, le Grand Conseil a adopté une modification de la loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE ; BLV 930.01) dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} juillet 2022. Cette modification légale fait entrer en vigueur à la même date du 1^{er} juillet 2022 une modification du règlement du 25 octobre 2017 d'application de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (RLPPPL ; BLV 840.15.1)

Cette adaptation du cadre légal est notamment motivée par le souhait du Grand Conseil d'encadrer la location ou sous-location de tout ou partie d'un logement par l'intermédiaire de plateformes d'hébergement en ligne telles qu'Airbnb. Les éléments principaux de cette révision légale sont les suivants :

1. Obligation pour les loueurs de s'annoncer aux autorités communales (art. 4a, 74c LEAE)

L'introduction de ce devoir d'annonce répond à la préoccupation des communes d'être tenues informées des activités de location sur leur territoire. Elle permet de contribuer à identifier les loueurs, de s'assurer de l'effectivité de l'encaissement de la taxe de séjour et facilite le contrôle du nombre de nuits de location, notamment du respect de la limite définie par l'article 15 RLPPPL.

2. Obligation pour les communes de tenir un registre des loueurs (art. 74d LEAE)

Corollaire de l'obligation d'annonce précitée, la tenue de ce registre permettra de mettre en place l'obligation explicitée au point 1. Les communes disposent de toute latitude pour établir et tenir ce registre dans le cadre fixé par l'article 74d alinéa 2 LEAE.

3. Obligation pour les loueurs de tenir un registre des hôtes (art. 74c al. 3 et 4 LEAE)

Une obligation similaire est imposée aux hôteliers par la législation applicable en matière d'auberges et débits de boissons. Il appartient ainsi au loueur de tenir un registre permettant le contrôle de toutes les personnes hébergées (copie de pièce d'identité ou passeport) et mentionnant les périodes précises d'hébergement.

4. Surveillance (art. 89 LEAE)

Les communes sont chargées de la surveillance du respect du cadre légal sur leur territoire.

5. Nécessité d'une autorisation de changement d'affectation en cas de location de plus de 90 jours par année civile d'un logement jusqu'alors loué en la forme traditionnelle (art. 15 al. 2 RLPPPL). /.

Airbnb (suite et fin de l'article)

La Police cantonale du commerce (info.pcc@vd.ch – 021 316 46 01) se tient à votre disposition pour tout complément d'information relatif à l'entrée en vigueur de la modification de la LEAE.

Christophe Bonny - Municipal en charge du dicastère

Eco-logement

La DGE-DIREN (Direction de l'énergie de l'Etat de Vaud) offre une nouvelle subvention à destination des communes, gérances et propriétaires d'immeubles, dont les bénéficiaires finaux sont les locataires.



L'action **éco-logement** porte sur l'intervention de partenaires agréé.e.s énergie par la DGE-DIREN, demandée par les communes, gérances et propriétaires pour se rendre chez les locataires, pour leur fournir des conseils en économies d'énergie, voire installer du matériel efficace (ampoules LED, économiseurs d'eau, entre autres), qui permettent de baisser les charges d'exploitation.

Vous trouverez le processus de mise en place et plus d'informations sur le site du Canton de Vaud : <http://vd.ch/eco-logement>

Résultats contrôle radar à Chevroux

pour votre sécurité



Nous sommes heureux de constater que lors du contrôle radar effectué par la Police cantonale / Gendarmerie le 13 mai dernier à la Route du Village, 1 seul conducteur a été dénoncé sur 126 véhicules contrôlés.

Nous profitons de rappeler que l'Avenue du Port est limitée à 30 km/h.

Merci de vous y conformer.

La Municipalité

*contrôles
automatiques*

Analyse eau (camping & plage)



Les échantillons prélevés le 12 avril dernier sur le réseau d'eau de Chevroux / Route de la Bessime 11 - bâtiment sanitaire camping, ont été analysés et sont conformes à la valeur maximale de l'OPBD (Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public) et l'analyse des eaux de baignade à la plage de Chevroux du 21 juin écoulé a confirmé une bonne qualité bactériologique (résultats complets sur notre site internet).

La Municipalité.

Tables d'hôtes à Chevroux

Pro Senectute Vaud vous propose de partager un bon repas dans une ambiance chaleureuse, autour de « Tables d'hôtes », organisées par des bénévoles.

Comme chaque année, Mmes Margrit Thévoz et Françoise Castelain vous accueillent à domicile pour partager un bon moment et faire de nouvelles connaissances, tout en dégustant de savoureux petits plats.

Lieu	Rue de la Motte 4, 1545 Chevroux
Horaire et dates	un jour par mois, à midi, dès septembre 2022 (dates : à demander à Mme Thévoz 079 733 39 42)
Participation	CHF. 15.- tout compris
Renseignements & Inscriptions	Mme Margrit Thévoz 079 733 39 42 jusqu'au vendredi précédant le repas



Les recommandations des autorités sont appliquées lors de nos activités, nous vous remercions par avance de vous y référer.

Canton de Vaud
vd.prosenectute.ch

Evacuation des eaux des piscines



Conformément à notre règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux, adopté par la Municipalité le 7 décembre 1993, le Conseil général en date du 17 décembre 1993 et par la Chancellerie du Conseil d'Etat le 16 février 1994, nous pensons utiles de

rappeler certains points concernant l'évacuation des eaux de piscines.

« **Art. 36** (dudit règlement)

La vidange d'une piscine s'effectue, après arrêt de la chloration pendant 48 heures au moins, dans un collecteur d'eaux claires. Les eaux de lavage des filtres et de nettoyage de la piscine avec des produits chimiques sont conduites dans un collecteur d'eaux usées.

Les prescriptions du département doivent être respectées ».

Nous précisons, que grâce à cette période de « déchloration », les eaux de baignade peuvent être évacuées sans risque d'atteinte au milieu naturel ; elles seront utilisées de préférence pour l'arrosage du jardin ou évacuées avec les eaux claires.

Merci de vous conformer à ces directives, pour le bien-être de tous.

La Municipalité



Plantes nuisibles à l'agriculture / feu bactérien

La DGAV (Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires) à Morges rappelle que la lutte contre les plantes nuisibles est obligatoire sur le territoire cantonal, soit : le chardon des champs, le cirse laineux, le cirse vulgaire et la folle avoine ; ces plantes doivent être éliminées avant la formation des graines.

En savoir plus → site de la police phytosanitaire :

<https://www.vd.ch/themes/economie/agriculture-et-viticulture/inspectorat-phytosanitaire/>

Chardon des champs



Cirse laineux



Cirse vulgaire



Folle avoine



Comme chaque année le SAVI rappelle le danger que représentent les plantes ornementales hôtes du feu bactérien, telles que :

- ◆ Les pommiers, poiriers et d'ornement et Nashi & cognassiers ; l'aubépine ; les sorbiers et alisiers ; les amélanchiers ;
- ◆ Les pyracanthes ; les néfliers ; les photinias.

La fiche complète avec illustrations peut être téléchargée :

<https://www.vd.ch/themes/economie/agriculture-et-viticulture/inspectorat-phytosanitaire/feu-bacterien/>

Merci d'en prendre bonne note et de vous y conformer.

La Municipalité

VD: administrations communales
ou SCA 021 557 91 85

Lutte contre les espèces exotiques aquatiques

**POUR PRÉVENIR LA PROPAGATION D'ORGANISMES NUISIBLES,
NETTOYONS TOUT NOTRE ÉQUIPEMENT.**

Les espèces exotiques envahissantes sont des animaux et des plantes qui ne sont pas originaires de notre pays et qui, une fois installés, prolifèrent massivement au détriment des espèces indigènes et menacent donc la biodiversité locale.

Elles sont malheureusement présentes dans de nombreux plans d'eau, souvent transportées d'un lac à l'autre sans que l'on s'en aperçoive, en s'accrochant aux embarcations ou autres objets flottants ainsi qu'aux équipements de sports nautiques ou de pêche. Parfois à peine visibles à l'œil nu, ces organismes peuvent également être véhiculés par les eaux de ballast ou dans des résidus d'eau présents dans les équipements (p. ex. larves de moules).

Les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour éviter la propagation d'organismes exotiques envahissants dans des lacs non colonisés et recommandations peuvent se résumer en trois mots clefs :

nettoyer, inspecter, sécher !



